

# ***COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL*** ***DU 7 NOVEMBRE 2011***

Présents : ABRANOWITCH S. – BLONDRON A. - BOURDUT C. – BOURICAT G. – CASTELLANI E. – CHABRIDON R. - CHABROL J-E - COUTURIER D. – GIGAND E. - KWASNIEWSKI Ch. - LAURENT S. – PENAUD J-P. – PICARELLI V. - RENAUDET L. – VENUAT J.

Absents ayant donné procuration : GODET V. – PORTIER Ph.

Absente : ORTEGA S.

.....

Le conseil municipal, réuni en assemblée ordinaire, a examiné les points suivants :

## **Construction d'un multi-accueil :**

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la création d'un multi-accueil à destination de la petite enfance et notamment sur la capacité de la structure qui pourra accueillir 12 enfants à la mise en service avec possibilité d'augmenter de 3 places par la suite.

## **Recours à un sous-traitant :**

La sous-traitance du pavage et du dallage de la Place du Monument aux Morts et de la rue de la Crémaillère à l'entreprise CENTRALPOSE a été validée à l'unanimité pour un montant maximum de 33 000 € TTC.

## **Travaux de la Place de l'Eglise, de la rue de l'Eglise et de la rue de la Croix :**

Le dossier de consultation des entreprises établi par M. TRUTTMANN, Maître d'œuvre chargé du suivi des travaux de la Place de l'Eglise, de la rue de l'Eglise et de la rue de la Croix, a été approuvé à l'unanimité.

## **Décision modificative n°1 pour le service assainissement :**

Des transferts internes ont été votés afin d'abonder les crédits nécessaires aux dépenses d'avocat consulté au sujet du litige qui oppose la commune à la société BP2E titulaire du marché pour la construction de la station d'épuration.

## **Taxe locale sur la consommation finale d'électricité :**

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur du transfert de la perception de la TLCFE (Taxe locale sur la consommation finale d'électricité) au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier auquel la commune adhère.

## **Fournitures scolaires du collègue :**

Conformément à l'accord passé avec les communes du canton qui comptabilisent des élèves au collège George Sand, le montant des fournitures scolaires réglé par la commune d'Huriel au titre de l'année scolaire 2010-2011, soit 3 719,17 € sera réparti entre les communes au prorata du nombre d'élèves.

### **Cotisation 2012 au CNFPT :**

Le conseil demande que soit maintenu le taux de 1% de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale versée par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de ses agents et souhaite que soit maintenue la prise en charge des frais annexes.

### **Station d'épuration : actualisation des prix :**

Devant le refus de la Direction Départementale des Territoires d'établir le document nécessaire au paiement de l'actualisation des prix avec pour mois zéro le mois de septembre 2008 et afin de ne pas pénaliser davantage les entreprises, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au règlement sans l'aval de la DDT.

### **Contrat de maintenance chaudière :**

L'avenant au contrat signé avec la société ELM LEBLANC pour la maintenance de la chaudière d'un appartement communal situé au 3 impasse Grand'rue a été accepté à l'unanimité pour un montant annuel de 108,44 € TTC.

### **Maintenance du site INTERNET :**

Le contrat de maintenance du site INTERNET de la mairie, proposé par le concepteur « SOURIS KIKLIC », a été validé par l'assemblée. Le montant annuel s'élève à 240 € HT.

### **Participation pour voirie et réseaux au Pont de Bois :**

Une participation pour voirie et réseaux sera instaurée au Pont de Bois afin de raccorder les futures constructions à l'assainissement collectif, l'électricité et les télécommunications. Son montant a été fixé à 2,73 € HT par m<sup>2</sup>.

### **Subventions aux sociétés locales :**

Erick CASTELLANI a fait part des propositions de subventions arrêtées par la commission « vie associative ». L'assemblée a approuvé à la majorité.

### **Tarifs et règlement de la salle des fêtes :**

La proposition de modifications des tarifs et du règlement de la salle des fêtes proposée par la commission a été validée par les élus à l'unanimité.

### **Créances irrécouvrables :**

Le Conseil municipal a accepté d'admettre en non valeur une dette de 61,05 € correspondant à un reliquat de loyer et de cantine sur les exercices antérieurs.

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes :**

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel afin d'intégrer la compétence « Mise en place et suivi d'un Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité ».

### **Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie :**

Les modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie relatives aux nouvelles compétences, activités complémentaires aux compétences, ajustement du périmètre des commissions locales et l'adhésion de deux nouvelles communautés de communes ont été acceptées par l'assemblée à l'unanimité excepté l'adhésion de Montluçon, Moulins et Vichy.

### **Avenant à la convention de l'Agence de l'Eau :**

Le maire est autorisé à signer l'avenant pour prolongation d'un an de la validité de la convention attribuant à la commune une subvention de 313 706,40 € pour la construction de la station d'épuration.

### **Recours à un avocat :**

Le conseil municipal décide de confier la défense des intérêts de la commune à Me DEVES dans le cadre d'une affaire qui l'oppose à un commerçant.

### **Affaires générales :**

Au titre des affaires générales, le conseil a validé deux devis :

- Le premier du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier pour la fourniture et la pose de deux prises de courant dans un regard Place du Monument aux Morts avec une participation communale de 518 €.
- Le second pour la réalisation d'une table d'orientation qui sera installée sur la terrasse de la Toque pour un montant de 7 276 € TTC.

Puis le maire a donné lecture d'un courrier du Président du Syndicat de Production des Eaux du Cher apportant quelques explications sur les motifs qui ont conduit l'assemblée du syndicat à envisager de construire son futur siège dans la zone des Richardes.

Au terme de la réunion, Claude BOURDUT a fait le point sur l'avancée du projet d'extension de la ligne des bus de la communauté d'agglomération de Montluçon jusqu'à Huriel.